

SERVICE HYDRAULIQUE.

COURS D'EAU

DÉPARTEMENT d. es Alpes-M^{cs}.

Canal d'origine de
La Vésubie

COMMUNE d. S^t Martin Vésubie

I. Nom de l'industriel, de la société ou de la compagnie. } Mottet J^{ph}

II. Industrie principale exercée dans l'établissement. } Usine électrique

NOTA. — La déterminer par son nom courant, mais avec précision : ne pas dire, par exemple, simplement scierie, mais scierie de bois, de marbre, etc.

S'il y a exceptionnellement deux industries principales dans l'établissement, les énoncer toutes deux. Ne pas énumérer les industries accessoires.

III. Force motrice hydraulique en chevaux-vapeur aménagée (en eaux moyennes) } 50 Ch. Vap.

IV. Force motrice en chevaux-vapeur des machines à vapeur. } "

V. Force motrice en chevaux-vapeur fournie en même temps par les machines hydrauliques et à vapeur, c'est-à-dire force totale en chevaux-vapeur habituellement employée par l'usine } 50 Cheux Vapeur

(Voir la note au dos.)

12-5-98.